

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/6
	Révision n°: 0
<b>VIVOBLOC</b>	Date : 12/02/2024
	Remplace la fiche :
	<b>10469</b>

## **Fournisseur**

### **IPC**

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## **RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : **VIVOBLOC**

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Biotraitement des stations de pompage et bacs à graisse.**

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS**

Voir fournisseur.

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne

### **1.5. Autre information**

Réservé à un usage professionnel.

## **RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

#### **Conseil de prudence**

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

### **2.3. Autres dangers**

#### **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

## **RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants**

### **3.1. Substances**

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### **3.2. Mélanges**

#### **Description**

Formulation de type alimentaire avec des microorganismes de Classe 1 (conforme à la directive 2000/54/CE) – Nutriments

– Oligo-éléments-Enzymes.

#### **Composants dangereux**

Néant.

## **RUBRIQUE 4 : Premiers secours**

### **4.1. Description des mesures de premiers secours**

#### **Remarques générales**

Aucune mesure particulière n'est requise.

#### **Après inhalation**

Non concerné.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/6
	Révision n°: 0
<b>VIVOBLOC</b>	Date : 12/02/2024
	Remplace la fiche :
	<b>10469</b>

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours (suite)

### Après contact avec la peau

Contact avec plaies ouvertes non recommandé.

### Après contact oculaire

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

### Après ingestion

Rincer la bouche et boire de l'eau. Peut causer des diarrhées.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de sécurité

Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pas nécessaire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise. Pas nécessaire.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.

Comme tout produit contenant des enzymes, ne pas utiliser un nettoyeur haute pression sur les surfaces où le produit a été répandu. Les enzymes présentes dans le produit pourraient être mises en suspension dans l'air et provoquer une réaction de type allergique.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

#### Préventions des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune exigence particulière.

Stocker entre 5°C et 35°C.

#### Autres indications sur les conditions de stockage

Néant.

### 7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : /6
	Révision n°: 0
<b>VIVOBLOC</b>	Date : 12/02/2024
	Remplace la fiche :
	<b>10469</b>

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

#### Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir la rubrique 7.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

#### Protection des voies respiratoires

N'est pas nécessaire.

#### Protection des mains

Pas nécessaire.

#### Matériau des gants

Non concerné.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Non concerné.

#### Protection des yeux et du visage

N'est pas nécessaire.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide
Couleur	: Selon désignation du produit
Odeur	: Caractéristique
Point de fusion/Point de congélation	: Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non déterminé
Point d'éclair	: Non applicable
pH	: 8 +/- 0.5
Solubilité	
Dans l'eau	: Entièrement miscible
Densité et/ou densité relative	
Densité	: Non déterminé
Densité de vapeur	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Voir rubrique 3

### 9.2. Autres informations

Aspect	
Forme	: Solide

#### Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'auto-inflammation	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif
Teneur en solvants	
Solvants organiques	: 0.0 %

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/6
	Révision n°: 0
<b>VIVOBLOC</b>	Date : 12/02/2024
	Remplace la fiche :
	<b>10469</b>

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

### Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	: Néant
Gaz inflammables	: Néant
Aérosols	: Néant
Gaz comburants	: Néant
Gaz sous pression	: Néant
Liquides inflammables	: Néant
Matières solides inflammables	: Néant
Substances et mélanges autoréactifs	: Néant
Liquides pyrophoriques	: Néant
Matières solides pyrophoriques	: Néant
Matières et mélanges auto-échauffants	: Néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	: Néant
Liquides comburants	: Néant
Matières solides comburantes	: Néant
Péroxydes organiques	: Néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	: Néant
Explosibles désensibilisés	: Néant

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

#### Décomposition thermique/conditions à éviter

Le gel (< 0°C) et les températures supérieures à 35°C.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/6
	Révision n°: 0
<b>VIVOBLOC</b>	Date : 12/02/2024
	Remplace la fiche :
	<b>10469</b>

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aquatique

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le ou les agents tensioactifs contenu dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n° 648/2004.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

VPvB : Non applicable.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Autres indications écologiques

#### Indications générales

Le produit est considéré comme ne présentant pas de danger pour l'environnement, en ce qui concerne sa mobilité, sa persistance et sa biodégradabilité, son potentiel de bioaccumulation, sa toxicité aquatique et d'une manière plus générale son écotoxicité.

La préparation est biodégradable dans l'eau sous quelques semaines.

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations

Evacué dans les canalisations avec de l'eau chaude.

#### Emballages non nettoyés

#### Recommandations

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/6
	Révision n°: 0
<b>VIVOBLOC</b>	Date : 12/02/2024
	Remplace la fiche :
	<b>10469</b>

## **RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports**

Non concerné par la réglementation aux transports.

### **Remarques**

Eviter de mettre en contact avec acides ou produits alimentaire.

## **RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucune donnée n'est disponible.

### **15.2. Evaluation de la sécurité chimique**

Préparation non considérée comme dangereuse.

## **RUBRIQUE 16 : Autres informations**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### **Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3 :**

Néant

*Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision :*

*Fin du document*